

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELATIVE A L'ANNEE 2020

24 NOVEMBRE 2021 A 9H15

PROCES VERBAL

Le 24 novembre 2021 à 9h15, les adhérents se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, conformément aux statuts.

Le Président ouvre l'Assemblée et rappelle que, suivant les statuts, chaque adhérent, à jour de ses cotisations, a été convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire, par mail, voie de presse et site Internet de l'AIST – La prévention active au moins 15 jours calendaires avant la date fixée.

Les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence est vérifiée. Les 127 membres présents et représentés représentent 401 voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en ce jour, est présidée par le Président du Conseil d'Administration, en exercice, Monsieur André Couyras. Sur proposition du Président, sont désignés comme scrutateurs :

- 1^{er} scrutateur : Madame Geneviève CUERO MOREAU – GROUPE TITEL
- 2^{ème} scrutateur : Monsieur Jean FAURY –AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE
- Secrétaire de séance : Madame Claire BRETTE – FFB (Entreprise SANCHEZ)

Résolution 1

Résolution 1 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport.

Le Président présente le rapport moral du Conseil d'Administration de l'exercice écoulé (voir annexe 1).

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 1 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 2

Résolution 2 : Après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'année 2020, entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et pris connaissance du contenu des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2020, approuve lesdits comptes et le résultat qui en résulte.

Monsieur Stéphane Cano, Responsable administratif et financier présente la situation financière de l'Association durant l'exercice écoulé (voir annexe 2 Bilan et compte de résultat).

Monsieur Wolff, Commissaires aux Comptes SAS Wolff présente son rapport général sur les comptes de l'exercice 2020 et son rapport spécial sur les conventions règlementées.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 2 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 3

Résolution 3 : Décide d'apurer la perte de l'exercice 2020 par imputation sur les réserves de l'Association l'AIST – La prévention active.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 3 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 4

Résolution 4 : Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte des informations qu'il contient et de l'absence de conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice 2020.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 4 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 5

Résolution 5 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, du rapport financier, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020 et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2020.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 5 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 6

Résolution 6 : Approuve le budget prévisionnel 2022 tel qu'il lui a été présenté ainsi que le calcul des cotisations qui en résulte.

Pascal Jouvin, Directeur de l'AIST la prévention active, présente le budget 2022 proposé par le Conseil d'Administration.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 6 est approuvée à l'unanimité.

2


aist
la prévention active

GUM

OFF

CB



Résolution 7

Résolution 7 : Décide de donner au Conseil d'Administration la possibilité de revoir à la baisse le montant des cotisations fixées « per capita » en fonction des effectifs en charge au 31 décembre 2021. Cette possibilité devra être utilisée dans le respect de l'équilibre budgétaire tel qu'il a été voté à la 6ème résolution.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 7 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 8

Résolution 8 : Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 401 voix

La résolution 8 est approuvée à l'unanimité.


Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

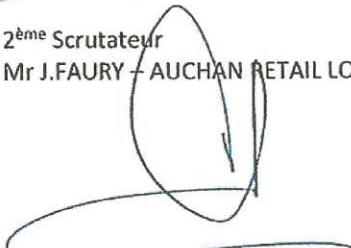
Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Fait le 25 novembre 2021

André COUYRAS,
Président de l'AIST- La prévention active


2^{ème} Scrutateur
Mr J. FAURY - AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE


3

1^{er} Scrutateur
Mme G. CUERQ MOREAU - Groupe TITEL


Secrétaire de séance
Mme C. BRETTE - FFB (Entreprise SANCHEZ)

**Claire
BRETTE**
Signature
numérique de
Claire BRETTE
Date :
2021.12.03
11:03:19
+01'00'



GFF

GCM

CB